

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 janvier 2021** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2021-01-02	<i>Date de convocation</i> 26 janvier 2021	<i>Date d'affichage</i> 26 janvier 2021
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 14	<i>Présents</i> 12	<i>Absents exc.</i> 2	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 14

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	M. PEREZ Thomas
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique		

<i>Étaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Budget participatif : création et adoption du règlement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT la volonté municipale de valoriser l'expertise d'usage des citoyens et de renforcer la démocratie participative locale ;

La commune de Silly-sur-Nied souhaite mettre en place un budget participatif sur son territoire.

Le budget participatif est mobilisateur et pédagogique. Les habitants peuvent proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes, à l'échelle d'un ou plusieurs secteurs de la commune ou sur l'ensemble du territoire communal.

Ces projets participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets.

Le règlement joint détaille la mise en œuvre du budget participatif de Silly-sur-Nied selon 5 étapes :

- Dépôt des projets
- Analyse des projets par la Commission Budget Financier du Conseil Municipal
- Vote par les habitants
- Inscription du ou des projets retenus au budget investissement de la commune
- Résultats et réalisation des projets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un budget participatif dans les conditions prévues par le règlement ci-annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce budget participatif.
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 janvier 2021
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet